N° 127. Samedi 29 Mai 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
1 an. . . 26 fl. 30 fl.
6 mois . . 14 » 16 »
3 mois. . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris, et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 28 Mai.

On vient de publier les observations des sections de la Seconde Chambre des Etats-Généraux sur le projet de loi contenant le nouveau Code pénal, et la réponse du gouvernement à ces observations, accompagnée des modifications apportées au projet. Cette réponse et ces modifications formeront de nouveau l'objet de l'examen des sections.

— S. A. R. le Prince d'Orange a quitté hier matin la résidence par le premier convoi du chemin de fer, se rendant au Loo où le prince restera quelques jours.

— S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas était également parti hier au matin pour le Loo.

— Le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach et la grande-duchesse, son épouse, sont arrivés le 24 à Londres par le bateau de Rotterdam. LL. AA. RR. se sont rendues à Marlborough-house auprès de la reine douairière, leur auguste tante.

— Le grand-duc Constantin accompagné du ministre de Russie et des personnages de sa suite, a visité les monuments et curiosités de la capitale. La cour étant à Claremont, le prince n'a pas encore été reçu par la reine.

— On prépare à Windsor-Castle des appartements pour le grand-duc Constantin de Russie, et le prince de Lucques, invités par la reine à la visiter pendant la semaine des courses.

— Comme on l'a annoncé, il y a quelques temps, que la pêche du chien de mer dans la mer du Nord, s'annonçait cette année comme devant être très-abondante. Nous apprenons aujourd'hui que deux baleiniers partis de Harlingen pour le Groënland ont eu une large part dans le succès de cette pêche. Le 6 mai, le *Harlingen* avait pris 6,000 chiens de mer, et le *Dirkje Albina*, 2,800, chiffre le plus élevé des prises faites par les baleiniers dans ces parages.

— Le tribunal d'arrondissement de La Haye a prononcé hier son jugement dans les deux procès en calomnie intentés contre le sieur Thouars, comme auteur de divers articles publiés dans le journal hebdomadaire *De Burger*. Le tribunal a déclaré le sieur Thouars coupable: 1° d'outrage et d'injures dans un écrit imprimé, répandu et distribué, renfermant une imputation d'un vice déterminé, envers le juge de canton *J. Bruins*, de Leyde, et 2° de calomnie dans des écrits imprimés, répandus et distribués, contre M. J. E. Bruins, de Rotterdam, et l'a condamné, pour le premier fait, à une amende de fl. 50 et aux frais; et pour le second fait, à la peine de l'emprisonnement pour la durée de trois mois, à une amende de fl. 100, aux frais du procès et à la privation des droits civils pour la durée de cinq ans.

— Depuis quelques jours, dit le *Correspondant de Nuremberg*, on voit se former des coalitions les plus extraordinaires. M. de Bornstedt, rédacteur du *Journal allemand de Bruxelles*, un noble du comté de la Mark, mécontent de ce qu'il n'est pas devenu rédacteur de la *Gazette Universelle de Prusse*, a conclu une alliance offensive et défensive avec la *Gazette du Rhin et de la Moselle*, pour représenter les affaires de la Prusse sous un point de vue qui répugne tout le monde. Il paraît que M. de Bornstedt a pris pour modèle le fameux Heinzen qui vient d'inonder l'Allemagne de brochures incendiaires. On sait maintenant que Heinzen est un actif collaborateur du journal allemand qui se publie à Londres sous les auspices du duc Charles de Brunswick. Ces deux publicistes ont pour maxime: nous n'avons rien à perdre, nous pouvons mettre de côté toute convenance. Heureusement le public fait bonne justice de cette feuille rédigée par un aristocrate-absolutiste, qui s'efforce à jouer le rôle d'un démagogue, et par un ultra-radical fanatique dont le principal argument consiste à faire couper des têtes.

— Si nous en croyons la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, le gouvernement grec a demandé à l'Autriche son intervention au sujet du différend avec la Porte.

— Nous avons reçu les nouvelles d'Amérique jusqu'au 1er mai. Elles ne contiennent rien qui annonce la cessation des hostilités. Nous publierons demain les détails sur les opérations militaires.

— On s'occupe, dans toute l'Angleterre, des prochaines élections générales. Déjà un grand nombre de candidats sont en campagne pour leur tournée électorale. Il est difficile de dire, jusqu'à présent, quel caractère prendra cette lutte. Certains journaux, comme le *Morning-Herald*, le *Morning-Post*, le *Standard*, voudraient lui donner un caractère religieux et faire de la prédominance des intérêts anglicans, à l'exclusion de tous autres, le principe qui servirait de base au choix des candidats.

— La *Gazette de Cologne* publie, sous la rubrique de Berlin, un article dans lequel elle insiste sur le nécessité qu'il y aurait de proroger prochainement la session de la Diète, pour la reprendre à l'automne. La plupart des membres des assemblées étant des propriétaires que l'intérêt de leurs affaires appelle dans leurs terres à cette époque de l'année, on ne peut les retenir en Diète sans que leurs intérêts soient exposés à être compromis, et d'un autre côté, plusieurs questions importantes soumises aujourd'hui à la Diète, ne peuvent être ajournées indéfiniment, comme ce serait le cas, si la session n'était pas reprise plus tard, mais avant la fin de l'année.

— Le général Espartero, duc de la Victoire, a fait annoncer officiellement dans les journaux de Londres, qu'il n'a pas sollicité de la reine Isabelle sa rentrée en Espagne, et que, si l'autorisation de retourner dans sa patrie lui était donnée par la reine, ce serait une mesure tout à fait spontanée.

— Un effroyable malheur a eu lieu le 24 de ce mois sur le chemin de fer entre Shrewsbury et Chester. Au moment où le convoi parti de Chester à 6½ heures du matin, passait le pont de fer sur la rivière de la Dee, trois arches de ce pont se sont brisées, entraînant dans leur chute, d'une hauteur de 120 pieds, tout le convoi, à l'exception de la locomotive et du tender. On n'a pas encore de détails particuliers de ce sinistre; on sait seulement que quelques personnes ont été tuées et que treize autres ont été plus ou moins grièvement blessées.

— La situation financière des places de Paris et de Londres s'améliore sensiblement. Les fonds publics et les valeurs industrielles s'améliorent; on pense que cette reprise sera durable, parce que les effets de la disette tendent à disparaître sans retour.

La question du tarif en Prusse.

Il y a quelques jours des pétitions relatives aux intérêts de l'industrie, du commerce et de la navigation furent présentées à la Diète. Une de ces pétitions, celle du prince Lichnowsky, tendant à obtenir une *prompte révision du tarif actuel*, a donné lieu, dans la séance du 17 de ce mois, dans la première curie, à une discussion du plus haut intérêt. L'importance de la question et une vive lumière qu'ont jetée sur elle les débats de ce jour, nous engagent à donner de cette séance un compte-rendu aussi détaillé que les limites du journal le permettent.

Dans la pensée de M. le prince Lichnowsky, le résultat du dernier congrès douanier de Berlin n'a répondu aux voeux de personne; il a soulevé au contraire, de la part des fabricants de produits en lin et coton, des réclamations amères. On a trouvé que l'augmentation des droits, de 2 à 3 thal. par quintal sur le fil de coton, et de 5 silberg. à 2 thal. par quintal sur les fils de lin, sans droit de retour, n'a amené aucune amélioration dans l'état si précaire jusqu'alors de ces deux industries. L'importation des fils et des marchandises en lin et coton a été, depuis 1839 jusqu'en 1843, toujours en croissant, et l'exportation de ces mêmes produits en décroissant. Le travail national en devait souffrir. Le gouvernement et le conseil du commerce, assaillis par des réclamations, ont appelé, pour les consulter, les fabricants intéressés dans la question, et le résultat de ces explications a été qu'il fallait porter l'augmentation des droits à 5 thal. avec un droit de retour ou de restitution à la sortie de 5 thal. par quintal.

Après avoir consigné ce fait le prince Lichnowsky aborde dans son mémoire la seconde question, celle de la navigation. La question de navigation, dit-il, est intimement liée à la question des fils. En donnant une bonne solution à cette dernière, on ouvrira en Allemagne de grands marchés pour le coton. On évalue notre consommation pour ce produit, à 600 ou 700 chargements qui devraient, à l'avenir, être importés directement de l'Amérique. La navigation du *Zollverein* demande autant de protection que l'industrie. L'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et les autres pays protégent leur commerce avec les pays transatlantiques par le système des droits différentiels. Le *Zollverein* persiste à faire le contraire. Les bâtiments prussiens paient à Java, pour le café, des droits d'exportation cent fois plus forts que les bâtiments hollandais, et quant aux droits d'importation voici la proportion:

« Les cotonnades hollandaises, introduites à Java sur bâtiments hollandais, paient 12½ pour cent *ad valorem*.

» Les cotonnades prussiennes importées à Java sur les bâtiments hollandais payent 25 p. c. *ad valorem*. Introduites sur les bâtiments prussiens, elles payent 56 pour cent. A Cuba les toiles allemandes importées par des bâtiments allemands, payent 27 1/4 pour cent, et elles ne payent que 18 1/4 lorsqu'elles y arrivent sur des bâtiments espagnols.

» Cette disproportion paraît encore plus criante quand on pense que les produits de Cuba et de Java entrent dans le *Zollverein* sans distinction aucune des bâtiments qui les importent. »

La commission à laquelle ont été renvoyés ce mémoire et la pétition, et composait de MM. Adolphe, prince de Hohenlohe, comte d'Arnim, comte Dohna-Lauk, prince Lichnowsky, de Krosick, prince de Radziwill, de Ovast, comte de Schaffgotsch-Malwaldem, d'Heuplitz, Sievstorpff, de Kettch et de Keyserling. Elle a examiné les pièces, a entendu M. le ministre des finances et a conclu que la question de l'augmentation des droits, ainsi que celle du système des droits différentiels, sont deux questions de la plus haute importance, et qu'elles doivent être soumises, de la part de la Prusse, à la prochaine conférence du *Zollverein*, après un examen préalable avec les fabricants, les chambres de commerce et les corporations commerciales. La commission a conclu, en outre, que ce voeu, ainsi que la pétition et le mémoire du prince Lichnowsky, seront présentés à S. M. dans la forme voulue.

Le rapporteur, M. le comte d'Heuplitz, a ouvert la discussion sur le terrain des conclusions de la commission. Il pense qu'on n'a pas encore pu apprécier suffisamment les résultats de l'augmentation des droits fixée par la loi du 28 octobre 1846. Toutefois, dans la pensée de la commission et la sienne, cette augmentation a été plutôt nuisible qu'utile; au lieu de penser à une nouvelle augmentation, il faudrait plutôt songer à [illegible]

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 29 MAI 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

La pauvre enfant l'écrivit à genoux, et elle l'envoya à son oncle en le priant de faire parvenir cette prière à sa mère. L'oncle répondit à *sa fille-nièce*, et se vengeant sur elle des vérités que leur avait dites Morden, il répondit par des exécrations: « Malheureuse et indigne fille, votre mère n'a pas la permission, non plus que la volonté de vous écrire... O l'indigne! qui vient à nous maintenant qu'elle est devenue le rebut d'un vil libertin! » Tout le reste était de la même force. Cette lettre de l'oncle fut retrouvée dans la Bible de Clarisse après sa mort; sur ce papier mouillé de ses larmes, elle avait écrit une méditation sur Job: « Cachez-moi dans la tombe jusqu'à ce que les colères soient passées, car ma couche funèbre n'a plus de repos pour moi. A peine je dors, que de grandes clameurs se font entendre à mon âme bouleversée, l'épouvante est à mon chevet, en sorte que mon coeur préfère le néant à la vie. Malheur à moi! et malheur à celui qui m'a faite la fable du peuple! »

Elle trouvait pourtant de bien tendres paroles pour son père. « Mon père, je n'ose plus m'adresser à personne, pas même à vous, car je serai de ce monde! mais au moins, quand je serai morte, donnez-moi votre bénédiction! je l'implore comme si j'étais déjà dans le tombeau. » Son oncle furieux ne fut pas le moins inflexible de tous ces barbares, et jusqu'au jour, avant la mort de sa fille-nièce, il lui adressait cette dernière injure: « Tu meurs donc, la belle enlevée (ce sont les propres paroles de ce vieillard), si vous avez *partagé le lit* de M. Lovelace comme vous avez occupé sa table? » En un mot les uns et les autres ils voulaient savoir *à quoi s'en tenir*; et ils ne comprenaient pas les scrupules de cette *coureuse*, qui s'était abandonnée son père, « sans doute parce que vous avez lu dans l'Ecclésiaste cette vagabonde: *Un père veille sur sa fille de peur qu'elle ne soit engrossée d'un enfant* (1). »

A ces insultes elle se voila le visage et elle pleura des larmes de sang.

Ou bien c'était une autre menace, on lui annonçait qu'elle allait partir pour les colonies, que M. Lovelace ne voulait pas d'elle; elle était un objet de scandale et de dispute, lui disait-on, et peu s'en fallait que monsieur son frère, qui pourtant ne se battait pas plus que de raison, ne se battit contre M. de Morden. « Vous avez semé le désordre, vous recueillez la confusion! vous avez semé le déshonneur, vous moissonnez la ruine! » — Cette famille implacable lui faisait supporter le contre-coup des mépris et des haines qui commençaient à surgir de toutes parts contre ces fous furieux. — Autant de coups mortels qu'elle recevait sans se plaindre, mais, au contraire, avec une certaine ardeur de pénitence qui redoublait sa sincérité et son courage. « Combien de temps encore, écrivait-elle sur les marges de sa Bible, tourmenterez-vous mon coeur? — Celle qui est affligée » devrait trouver la pitié et l'espérance. — S'il y a une honte de l'âme que » produit le crime, il existe aussi sur les fronts honnêtes une rougeur salutaire, une pudeur qui obtient grâce et pitié. — Si votre âme était à la » place de mon âme, le mouvement de mes lèvres... et de mon coeur, viendrait en aide à votre repentir. — Pourquoi briser la feuille que le vent a » détachée de l'arbre? Pourquoi tant d'amères paroles contre une malheureuse créature abreuvée de fiel? — Oh! faites-moi l'aumône d'un peu de » courage avant que j'aille, par ces arides sentiers, dans la région d'où je » ne reviendrai jamais! »

Évidemment, malgré tout son courage, elle se mourait, consumée à petit feu; elle était d'une grande pâleur; ses yeux bleus brillaient d'une flamme noire, son sourire était resté doux et résigné. Elle atteignit cependant les premiers jours du mois d'août, et elle sortit une dernière fois pour se rendre à l'église; elle était d'une grande faiblesse au départ, mais la prière et le vent de l'été la ranimèrent quelque peu: aussi bien voulut-elle revoir, avant de mourir, la verdure, les arbres, la Tamise, la douce lumière, cette preuve éclatante de la bonté de Dieu, la campagne, si belle encore à cette époque de l'année où l'été n'est pas expiré, où l'hiver est loin cependant; elle composa même une élégie touchante à la fin de cette journée qui fut le dernier de ses beaux jours:

« Hélas! nature! je comprends ton secret langage, cet idiome de flamme, » de fleurs, de parfums que les hommes dédaignent et que j'écoute avec » transport, comme les accents suprêmes d'une personne aimée! La liberté » m'a rendu l'intelligence! Ainsi l'oiseau, longtemps captif, s'élance, remplit l'air de ses chants de joie, et se repose dans le ciel, en répétant son » hymne de délivrance... Belles fleurs qui vivez si peu, je viens rêver une » dernière fois au milieu de vous; filles innocentes de la terre, pures comme » des anges, vous êtes passagères comme des enfants orphelins... mais je » me trompe, vous ne mourez pas, car lorsque revient l'hiver, quand toute » la nature est en deuil de vos fraîches beautés, vous fuyez devant les orages, vos yeux se ferment, votre tige se panche, vous semblez à jamais » évanouies... la vie et le printemps vous réveillent. Suaves, embaumées dans » votre manteau de pourpre et d'or, vous saluez, triomphantes, ce beau » soleil et ces vastes horizons qui retentissent de cris de joie; vous souriez » au monde dans votre beauté ressuscitée. — Et moi aussi, ô mes soeurs! » Dieu me réveillera quand une fois je serai endormie, moi aussi j'entends » ma patrie, le séjour de mon père, là-bas, aux extrémités de l'horizon, là » où le ciel et la terre confondent leurs harmonies divines dans le même » cantique reconnaissant! »

C'est ainsi qu'elle unissait la parole poétique à l'âme d'un poëte: elle était de ces rares esprits qui savent trouver un langage dans les arbres, des livres dans les sources murmurantes, des leçons dans les pierres, et le bien partout.

En rentrant chez elle, elle trouva ses amis fort inquiets. Madame Smith et son mari la croyaient perdue de nouveau; madame Lowick la pleurait déjà comme si elle ne devait pas la revoir; le docteur Hunter et Belford la saluèrent comme on saluerait un ange qui va retourner au ciel.

« Ah! dit-elle, le beau jour, si j'avais eu près de moi... ma mère ou ma soeur Anna! Que le ciel était clair et riant et quel glorieux soleil! comme les oiseaux chantaient doucement leurs belles chansons! Les eaux étaient si limpides, le gazon si vert encore, à l'ombre des ormeaux rapprochant leurs tiges balancées! Bonjour, docteur! Et maintenant que je suis calme et reposée, c'est-à-dire maintenant que j'ai toute ma résignation et tout mon courage, là, voyons, dites-moi, je vous en prie, j'ai besoin de le savoir, combien il me reste de jours à vivre. Vous savez comme je suis sage et obéissante; faites votre calcul là-dessus, et ne me flattez pas! » Disant ces mots, elle tendait son bras à ce bon homme avec ce mélange de liberté et de décence que pouvait seule concilier cette pudeur virginale, mêlée à un vif sentiment de sa dignité personnelle. Le médecin prit cette main dans la sienne en s'inclinant:

« Chère dame, dit-il, votre frêle santé a été rudement éprouvée cette semaine, et il faut que vous ayez reçu des lettres bien cruelles... » Ici il s'arrêta et il pâlit.

« Allons, mon cher docteur, du courage, comptez mes jours. » Point de réponse! « Voyons, que je vous aide... quinze jours? C'est trop quinze jours... dix jours?... une semaine?... Dites, monsieur, combien de jours (avec ce charmant sourire qui était une de ses plus irrésistibles séductions).

— Hélas! madame, reprit-il enfin, puisque vous l'exigez, à moins d'un miracle, je crains bien que dans... huit jours ce monde-ci n'ait perdu son

(*) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) Ecclésiaste, XLII, 9, 10, etc.

cienne. » J'ai eu, a dit le rapporteur, une masse de renseignements de tous les fabricants : les uns veulent l'augmentation des droits sur les twists avec le droit de retour ; d'autres protestent contre toute espèce d'augmentation et demandent la liberté du commerce ; mais tous reconnaissent et tombent d'accord que la loi du 28 octobre 1846 n'a produit aucun résultat satisfaisant. » La commission ne peut pas aller aussi loin, et c'est pour cela qu'elle propose d'examiner encore cette question plus à fond. Quant aux droits différentiels, le rapporteur pense qu'ils pourraient donner un nouvel essor à la navigation, mais il ne croit point que la navigation prussienne soit en décadence ; il prétend, au contraire, qu'elle a fait de grands progrès. La marine marchande de Prusse a de bons matelots, et elle n'a rien à envier aux autres Etats sous le rapport de la construction des navires.

Le prince Frédéric de Prusse se réjouit d'autant plus de voir cette question sur le tapis, qu'il a acquis la conviction lui-même et entendu dire par de nombreux fabricants, que la législation actuelle sur les tarifs ne peut que continuer à diminuer le nombre des fabriques, et à augmenter la misère dans la classe ouvrière. « J'ai entendu dire, a ajouté le prince, que dans quelques cercles en deçà du Rhin, environ 20,000 hommes restent sans travail. Le nombre peut être exagéré ; mais lorsque je pense que pas un seul de ces hommes ne s'est révolté contre la loi, je déclare que je tire volontiers chapeau bas devant cette masse qui sait à ce point respecter les lois. » Le prince pense que les propriétaires, les fabricants et le gouvernement doivent travailler tous ensemble à remédier à cette malheureuse situation.

Le ministre des finances, M. de Duesberg, reconnait aussi que la question est importante, et qu'elle touche non-seulement aux intérêts industriels, mais aux intérêts généraux de l'Etat ; et par conséquent, doit être examinée non-seulement par les industriels, mais par le gouvernement et par les représentants des intérêts généraux du pays. L'opinion de ces derniers tracera une règle de conduite pour le gouvernement. La lutte entre les partisans de la protection et de la liberté commerciale date de loin. En 1806, la Prusse avait le système protecteur absolu et presque prohibitionniste. Depuis cette époque, jusqu'à 1815, le même principe a été maintenu tout en se modifiant suivant les circonstances. A partir de 1815, le gouvernement songea sérieusement à une législation nouvelle. La base de cette législation a été posée par l'ordonnance de 1817, qui a ouvert les ports et les marchés de la Prusse à tous les produits étrangers, avec des droits minimes. La loi de 1818 a reconnu plus formellement encore ce principe de liberté commerciale. La protection qu'elle accordait à l'industrie indigène ne devait en aucun cas dépasser 10 p. c. Ce système existe encore et fait la base de tous les traités du *Zollverein*. La seule modification qu'il a subie, est l'augmentation des droits fixés par la loi du 28 octobre dernier. Loin de nuire au développement de l'industrie, ce système l'aurait plutôt favorisé. Le ministre a produit des chiffres à l'appui de cette assertion. Le nombre des fileurs de soie et demi-soie s'est élevé de 8,956 à 16,911 dans l'espace de temps depuis 1831 à 1843 ; celui des fileurs de coton et demi-coton, qui n'était que de 25,465, a atteint 47,747, et celui des laines et mi-laines, qui n'était que de 15,360 s'est élevé à 17,911. On comptait, en 1831, 2,110 métiers à tricot, ils ont été en 1845 au nombre de 2,272. L'exportation des cotonnades a été constamment au-dessus de l'importation. En 1843 et 1844, cette différence était de 68,000 quintaux.

L'importation des twisths a été de 1843 à 1845 comme 242,000 à 438,000 quintaux, et en 1846 ce dernier chiffre s'est encore accru considérablement. L'importation du coton brut, qui a été en 1834 de 120,000 quintaux, a été en 1836 de 304,000 quintaux. L'exportation en fabricats n'a été à cette dernière époque que de 77,000 quintaux, c'est-à-dire, 1/7 de la totalité, et par conséquent 6/7 ont été consommés dans les pays du *Zollverein*. Les filatures de coton et de soie ont pris un développement remarquable. La seule industrie où il y a eu décroissement est l'industrie linière. M. le ministre fait l'historique des conférences de Carlsruhe, relativement à l'augmentation des droits, et démontre que le parti auquel le gouvernement de Prusse s'est arrêté, celui des droits moderés, a été le seul qu'il pût adopter.

En passant aux droits différentiels, M. le ministre admet qu'ils puissent favoriser le développement de la marine, mais il fait observer que les intérêts du fisc y jouent aussi un rôle important. D'ailleurs le progrès de la marine marchande paraît à M. de Duesberg avoir été satisfaisant jusqu'à présent. En 1846, on a construit 40 navires de plus de 7,000 tonnes. La marine prussienne entre dans la navigation générale comme 50 est à 60. M. le ministre pense, en outre, que le système des droits différentiels pourrait amener des complications diplomatiques avec les autres Etats, qu'il y aurait des collisions, des mesures de représailles. Par toutes ces raisons, il conclut que cette question ne peut être résolue qu'avec le consentement de tous les Etats du *Zollverein*.

Le prince de Lynar, qui a répondu à M. le ministre des finances, s'est, au contraire, déclaré franchement partisan des droits différentiels. Il croit qu'avec ce système la Prusse forcera les autres Etats à faire des concessions, qu'elle forcera les villes anséatiques et le Hanovre à accéder au *Zollverein*, qu'elle donnera une nouvelle impulsion à sa marine, et enfin qu'elle augmentera l'exportation, et par conséquent viendra en aide aux classes ouvrières en leur procurant du travail.

Le prince de Prusse et le prince Adalbert ont parlé dans le même sens : « Je me réjouirai, a dit ce dernier, de voir la Prusse conduire le *Zollverein* à prendre sa bonne part du commerce du monde, et plus tard de protéger le commerce. L'unité de l'Allemagne sur la mer est une question des plus importantes, et je me réjouirai de tout ce que la Prusse pourra et voudra faire pour nous rapprocher de cette unité. Que la Prusse aide donc courageusement l'Allemagne à entrer dans le commerce du monde ; car, à mon avis, un pays ne sera complétement émancipé maintenant, qu'autant qu'il aura sa part dans ce mouvement maritime qui s'étend et touche à tous les points du globe. »

Après la réplique du rapporteur, celle du directeur général des impôts à un discours très-éloquent du prince Lichnowsky, en faveur des tisserands de Silésie, et un autre non moins éloquent de M. le comte d'Arnim, dirigé tout entier contre la concurrence anglaise, l'assemblée a passé au vote sur la conclusion de la commission.

Nouvelles de France.

Paris 26 mai.

Dans la séance de la chambre des députés d'aujourd'hui, M. Jayr, le nouveau ministre des travaux publics, a déposé deux projets de loi relatifs aux deux lignes de chemin de fer de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon. Ce dépôt a produit une vive sensation dans la chambre.

Par le premier de ces projets, dans le cas où la compagnie n'aurait pas exécuté d'ici au 1er mai 1848 pour 48 millions de travaux d'art et autres, le gouvernement se saisirait de la faculté de faire exécuter lui-même les travaux. Le gouvernement verserait 24 millions à la compagnie, et prendrait du délai pour parfaire la somme dépensée en travaux.

Par le second projet, l'embranchement sur Grenoble ne serait obligatoire pour la compagnie que du moment où les bénéfices de l'entreprise auraient donné un dividende de 7 p. c. du capital engagé. Cependant, si ce dividende n'était pas obtenu au bout de cinq ans, le gouvernement aurait la faculté d'exécuter l'embranchement. Le délai pour l'exécution de la ligne de Lyon à Avignon serait prorogé d'une année.

Aussitôt après la lecture de ces projets, M. Lherbette a demandé le dépôt sur le bureau de la chambre de la liste de tous les actionnaires de ces deux compagnies, afin que la chambre connût ceux de ses membres intéressés dans ces entreprises, avant de procéder à la nomination des commissions chargées d'examiner les deux projets de loi.

Cette proposition a soulevé un long tumulte. MM. Garnier-Pagés, Luneau, Gouin, Larabit l'ont appuyée ; l'ancien ministre des travaux publics et le ministre actuel se sont refusés l'un et l'autre au depôt. Enfin, la chambre a passé à l'ordre du jour sur la proposition.

Avant cet incident, la chambre avait repris la discussion de la proposition de M. Glais-Bizoin, relative à la réforme postale. La discussion générale ayant été close hier, on a passé à l'examen des amendements. Le premier qui s'est présenté est celui de MM. Vuitry et Muret de Bord qui n'était autre que celui de M. de Raineville, admettant le système des zones, avec cette seule différence que M. de Raineville portait la taxe la plus basse à 15 centimes, tandis que l'amendement de MM. Vuitry et Muret de Bord la portait à 20 c. La taxe *maximum* restait fixée à 50.

Une longue discussion s'est de nouveau engagée sur cet amendement. M. Dufaure a encore prononcé un excellent discours en faveur de la réforme postale et de la taxe uniforme. M. Lacave-Laplagne, l'ex-ministre des finances, l'a combattue, au contraire. L'amendement de MM. Vuitry et Muret de Bord a été rejeté à une immense majorité.

Mais il paraît que la véritable signification de ce rejet n'était pas le rejet de la proposition principale, et qu'il indiquait au contraire une tendance de la chambre à incliner vers l'adoption de cette proposition. Alors le président, M. Sauzet, voulant sans doute épargner au cabinet un échec qui paraissait imminent en ce moment, a brusquement levé la séance, et renvoyé la discussion à demain, sans même songer à indiquer l'heure à laquelle la chambre se réunirait. Les plus vives réclamations se sont alors élevées de toutes parts, et principalement de la gauche. M. Sauzet a dû remonter au fauteuil pour dire que la séance de demain aurait lieu à une heure et demie, et il s'est ensuite immédiatement retiré. Mais la chambre est restée en permanence pendant assez longtemps. Les conversations les plus animées se sont engagées sur tous les bancs ; plusieurs voix réclamaient énergiquement un vice-président. Enfin le tumulte s'est calmé et la chambre s'est séparée.

—

Le bureau de la chambre des députés a discuté aujourd'hui [illegible] projet de loi important ; il tend à modifier la composition des [illegible] d'assises dans les quatre colonies françaises. La loi du [illegible] let 1845 a composé les cours d'assises de quatre conseillers [illegible] de trois assesseurs. Le projet de loi actuel propose de [illegible] poser les cours criminelles que de six magistrats, parmi lesquels il y aura 4 conseillers au moins, et 2 conseillers auditeurs au [illegible] Les cours d'assises actuelles, qui jugent au nombre de sept [illegible] bres, statuent à la simple majorité ; mais la déclaration de [illegible] pabilité ne peut avoir lieu qu'à la majorité de 5 sur 7. [illegible] conserver aux accusés, sous le nouveau régime, des ga[illegible] analogues, il est statué (art. 2) que tous les arrêts, ainsi [illegible] déclaration de culpabilité, devront être rendus à la majo[illegible] 4 voix au moins sur six. Ce projet de loi a été favorabl[illegible] accueilli dans tous les bureaux qui ont nommé pour com[illegible] saires les membres qui l'ont soutenu.

—

Le National dit que le bruit courait hier que M. Molé [illegible] tait enfin à se mettre à la tête d'un cabinet pour remp[illegible] ministère actuel, et voici, dit-il, la liste que l'on faisait [illegible]

MM. Molé, président du conseil, aux affaires étr[illegible] Dufaure, à l'intérieur ; Hipp. Passy, aux finances ; M[illegible] la Brunerie, à la guerre ; Billault, à la marine ; Vi[illegible] justice ; M. Daru, aux travaux publics ; St-Marc [illegible] l'instruction publique ; Bignon (ou un équivalent [illegible] merce.

Nous croyons qu'il ne faut ajouter qu'une foi médiocre à [illegible] ces bruits.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre des pa[illegible] mencé la discussion du projet de loi autorisant la [illegible] France à abaisser à 200 francs la moindre coupure [illegible] billets.

—

L'*Union Monarchique* de Paris assure que la comm[illegible] budget, nommée par la chambre des députés, vient de [illegible] quelques déterminations de la plus haute importance [illegible]

Il ne s'agirait de rien moins que de trois ou quatre [illegible] tions s'élevant dans leur ensemble à la somme de [illegible] *vingt-six-millions* que la commission a cru devoir op[illegible] le crédit de cent trente-et-un millions porté au budget [illegible] nistère des travaux publics, pour travaux extraordin[illegible] l'exercice 1848.

La moitié de cette énorme réduction porterait sur [illegible] chapitre relatif à l'établissement de lignes de chemins [illegible]

On ajoute, du reste, que M. Jayr, le nouveau minis[illegible] héré au vœu exprimé par la commission.

On parle encore d'une autre réduction demandée par [illegible] mission et également consentie par le gouvernement, [illegible] terait sur le chiffre marqué au budget du département [illegible] guerre, pour travaux extraordinaires du même exercice [illegible]

Le *Journal des Débats*, annonçant aussi que la com[illegible] du budget est d'avis d'opérer de très fortes réductions [illegible] travaux publics extraordinaires pour 1848, fait les re[illegible] suivantes :

Le seul argument solide qu'on pût invoquer pour la suspension [illegible] tissement extrême d'une grande quantité de travaux serait une [illegible] considérable dans les recettes publiques. Cette diminution a-t-elle [illegible] ou, si elle a eu lieu, est-elle assez forte pour qu'on s'en inquiète [illegible] présent nous croyons le contraire. Les revenus indirects n'ont [illegible] d'une somme insignifiante, et on est encore dans la limite des pr[illegible] budget. Delà on doit conclure cependant que les entreprises à la [illegible] trésor ne doivent être réduites que dans de faibles proportions [illegible] nombre des chemins de fer ou des ouvrages maintenant en cours d[illegible] on découvre de bonnes raisons jusqu'à présent inaperçues pour que [illegible] telle œuvre en particulier soit ajournée, soit ; mais il serait grave d'al[illegible] La panique n'est point dans le pays, grâce à Dieu. La commission du [illegible] veut certainement pas l'y répandre. Il y a des motifs excellents pour [illegible] réduction des travaux publics extraordinaires, si elle devait avoir [illegible] commençât pas en 1848. L'année 1848, en effet, aura besoin de trava[illegible] ordinaires. Sous ce rapport, elle semble devoir différer moins qu'on ne [illegible] de 1847. En 1847, le gouvernement a poussé à l'organisation des at[illegible] travail autant qu'il a pu. Il y a encouragé les communes par un subsi[illegible] qu'il a senti que le travail était le seul remède à la disette. L'indus[illegible]

---

plus bel ornement.

— Donc, messieurs, à huit jours ! C'est plus de temps qu'il ne m'en faut ; mais cependant vous avouerez que je n'ai pas beaucoup d'heures à perdre. « Bonsoir, messieurs ! Merci, docteur ; à demain, car je veux vous voir tous les jours. » Quand Belford et M. Hunter furent sortis : « A nous deux maintenant, ma bonne Lowick, il faut que nous fassions table rase ou à peu près. Prenez mes plus belles robes, prenez mes plus riches habits, et faites-moi venir un honnête marchand qui m'en donne un bon prix, car je vous avoue que j'ai besoin d'une somme assez ronde. »

— Mais, madame, reprenait la veuve étonnée, pourquoi se défaire, pièce à pièce, de ces magnificences ? Il vous reste encore beaucoup d'argent, et je ne vois pas ce que vous voulez faire des nouvelles sommes que vous désirez aujourd'hui.

— Ah ! voyez-vous, ma chère Lowick, c'est que, dit le proverbe, *l'appétit vient en mangeant*. Je me suis déjà fait un petit trésor avec mes parures, et je veux le doubler. Quand on est morte, on n'a plus besoin que d'un linceul. Ces habits... qui les porterait dans ma famille après moi ? Et enfin, ne vous étonnez pas, j'ai l'intention d'acheter comme qui dirait une maison... Oui, ma chère Lowick, une maison, mon dernier palais, mon dernier refuge, mon cercueil ! C'est un soin que je dois prendre ; qui donc le prendrait pour moi ? Vous m'aimez, je le sais, et je compte aussi sur la bonne amitié de madame Schmit ; mais le soin de mes funérailles revenait de droit à quelqu'un des miens ! Hélas ! tous mes parents... ils m'abandonnent tous, Lowick... mon amie, miss Anna Howe n'est pas libre de venir à mon aide ; des serviteurs qui m'ont élevée, pas un ne me reste ! Ma nourrice est là-bas qui me pleure ! C'est bien cruel, allez, d'être seule en ce moment solennel et d'avoir à régler tant de choses. Hélas ! pas même ma mère pour pleurer sur moi !

« Encore si cet homme cruel qui m'a perdue m'avait laissé mon courage et mon sang froid ! mais non, je suis troublée, je suis inquiète, j'ai peur, non pas de la mort, mais peur de manquer à quelques détails essentiels. Ainsi donc, vite, vite, bonne Lowick, faisons argent de tout, et puis amenez moi un ouvrier intelligent et surtout très-actif ; j'ai mon plan, et vous verrez que je suis un habile architecte. Ne pleurez pas, à quoi bon pleurer ? Ne fait-on pas son testament tous les jours ? et quoi d'étonnant si l'on prend soin de son dernier asile ? Est-ce donc que cela nous émeut davantage de contempler notre propre tombeau que de nous agenouiller dévotement sur les tombes de ceux qui sont partis avant nous ? Vous savez déjà, ma bonne Lowick, que je suis un peu minutieuse ; ces détails funèbres, loin de m'épouvanter, ont pour moi le charme d'un devoir qu'il fallait accomplir, et quand même ce détail n'aurait d'autre mérite que de s'habituer à l'idée de la mort, à peu près comme on présente au cheval rétif l'objet qui cause son effroi, je ne vois pas pourquoi je me priverais de cette suprême leçon qui nous attend tous, tôt ou tard, les uns et les autres. Faites-moi donc venir l'ouvrier, et d'assez bonne heure, pour qu'il ne perde pas un instant. »

Une partie de cette nuit, qui comptait parmi les jours qui lui restaient à vivre, miss Harlowe la passa, en effet, dans les détails les plus minutieux du monument funèbre qu'elle voulait commander le lendemain, et qu'elle devait remplir, hélas ! avant ses dix-sept ans accomplis. Depuis longtemps elle avait choisi dans la Bible les pieuses devises qui lui devaient servir de consolation et d'espérance ; elle-même elle traça, d'une main ferme, les images funèbres qui devaient être gravées sur l'ébène, incrustées dans l'argent, dessinées sur le vélin. Non, elle n'avait pas plus d'activité et plus de grâce lorsque, assise sous le berceau de chèvrefeuille, la chanson à la lèvre, l'aiguille à la main, elle couvrait la toile obéissante des plus belles représentations de la nature, la fleur et l'oiseau, le fruit suspendu à la branche, le ciel bleu, l'eau courante ; la laine filée devenait sous ses doigts charmants tantôt un bouquet de roses naturelles, tantôt un bouquet de cerises chargées de vermillon ; elle avait le caprice, la fantaisie, le talent créateur d'une fée ; elle en avait la saillie et la grâce ! Et maintenant il eût fallu la voir, vêtue de blanc, tracer de sa main pâlie cette suite d'emblêmes funèbres ; son visage était aussi calme, son souffle aussi doux, son regard aussi attentif que sous les acacias du jardin, quand ses beaux oiseaux de flamme et d'or venaient caqueter à ses pieds.

Elle commença par tracer sur le vélin un serpent enroulé ; emblème de l'éternité ; de chaque côté de cette couronne des morts, le sablier antique laissait s'échapper, grain à grain, le sable fugitif qui représente les années de l'homme ; dans l'espace formé par la couronne, elle avait écrit à l'encre de Chine et au crayon rouge :

CLARISSE HARLOWE.

AGE XVII.

†

« Ici le repos, ici l'abri (1). Retourne là-haut, mon âme, et demande ta » récompense ; c'est là, mon Dieu, que tu affranchis mon âme de la mort, » mes yeux des larmes, mes pieds de la chute (2). »

(1) Job, III, 17.

(2) Ps. CXVI, 7-8.

Un beau lis, mais dont la tête penchée sur sa tige languissante [illegible] un orage à peine dissipé, servait d'encadrement à ces touchantes p[illegible] Psalmiste : « Les jours de l'homme sont semblables aux fleurs de[illegible] gnes ; la douce fleur à peine éclose, le vent la frappe et l'emporte, [illegible] même où elle brillait ne s'en souvient plus (3). »

Quand elle eut tracé ces divers emblèmes, elle écrivit ses ins[illegible] *A monsieur l'ouvrier en bières* : « Je veux un beau cercueil de boi[illegible] » doublé de plomb, à poignées d'argent et fermant à clef ; vous re[illegible] » le plomb d'un piqué de satin blanc ; vous aurez un coussin de p[illegible] » pour que *la tête* rappelle l'attitude d'une personne qui s'est d[illegible] » endormie. » Elle écrivit encore, mais à l'adresse de madame Sch[illegible] madame Lowick, d'autres menus détails qu'elle ne voulait pas [illegible] huit heures du matin, *monsieur l'ouvrier en bières* vint pour [illegible] commande ; elle la lui remit elle-même : « C'est pour une pet[illegible] près de ma taille, dit-elle à l'artiste, pas plus grande que moi [illegible] forte, mais hâtez vous. » Cependant, avec sa prudence ordinaire [illegible] lut savoir *combien cela coûterait ?* Le funèbre artisan fit un [illegible] quand elle l'eut examiné, elle dit : *Très-bien !* Ceci fait, elle cons[illegible] à se reposer deux ou trois heures, et elle dormit d'un calme som[illegible]

Elle venait de se réveiller lorsque madame Schmit est ven[illegible] qu'un gentilhomme de très-bonne apparence sollicitait l'hon[illegible] entretien.

Elle se leva, un peu inquiète, et elle vit entrer M. de Morden qui [illegible] main et se mit à la regarder en silence, comme s'il eût cherché à recon[illegible] tre le bel enfant qu'il avait laissé entouré de tant de poésie et de [illegible]

« Ah ! fit-elle, c'est donc vous, mon cher cousin, et que je suis [illegible] de vous voir ! Quelle consolation pour moi, Morden, que vous n'ayez [illegible] ajouté foi à tant de rumeurs déshonorantes, et que je vous sais gré de [illegible] vous-même jusqu'ici pour vérifier l'innocence de votre cousine Clar[illegible] Vous venez de la maison, Morden, vous les avez vus, vous les avez en[illegible] dus, comment vont-ils ? comment se portent ma bonne mère et mon [illegible] père ? et mes oncles et mon frère, et ma sœur et ma chère Norton ? Ah ! [illegible] cousin, si vous saviez comme je les aime, et combien cette disgrâce [illegible] rend malheureuse ! » Elle se prit à pleurer : lui-même, M. de Morden [illegible] avait peine à retenir ses larmes. « Pauvre enfant, pauvre Clarisse ! » d[illegible] il en l'embrassant.

(La suite à demain.)

(3) Ps. CIII, 15 et 16.

[illegible]ière occupait moins d'ouvriers; les subsistances étaient chères, et les [illegible] rurales elles-mêmes avaient plus que jamais besoin d'être certai[illegible] trouver de l'emploi. Les travaux extraordinaires ont l'avantage de ré[illegible] à toutes ces nécessités, et on doit se garder de les restreindre tant que [illegible]stances d'enchérissement ne seront pas entièrement écartées. Or ce [illegible] exposer à une amère déception que de croire que nous rentrerons dans [illegible] ordinaires des blés d'ici à peu de mois.

[illegible] mieux que l'Etat dépense 25 ou 30 millions de plus pendant l'année [illegible] travaux reconnus nécessaires, et qu'il faudra exécuter dans tous les [illegible] s'il se voyait contraint de consacrer la même somme à accroitre la [illegible] publique. — Cette même probabilité de la cherté des subsistances im[illegible] l'administration un autre devoir. A plus forte raison faut-il qu'elle ne [illegible] rien pour déterminer les compagnies à poursuivre leurs entreprises, [illegible] les retardataires, qu'elle provoque la mise en train des entre[illegible] suspendues, qu'elle engage les capitalistes à se charger des travaux dont [illegible] sera bien reconnue et pour lesquels les ressources existeront; car ces [illegible] divers exécutés par les compagnies assureront l'existence des popula[illegible] et garantiront le maintien de l'ordre sans rien coûter à l'Etat. »

Nouvelles du Portugal.

[illegible] *Times* a des nouvelles de Lisbonne du 19 mai. Les hosti[illegible] suspendues depuis le rejet par la junte des propo[illegible] d'arrangement présentées par le colonel Wylde, et on [illegible] avec impatience les nouvelles instructions que le co[illegible] mandées à Londres. Le ministre sir G. Seymour avait [illegible] du gouvernement qu'aucune modification à ces condi[illegible] admissible désormais, et que l'Angleterre était ré[illegible] intervenir par les armes. Sa-da-Bandeira avait envoyé à Lisbonne un de ses aides-de-camp chargé d'une mission confidentielle, et on parlait de son arrivée prochaine dans la capitale avec le gros de ses partisans pour se soumettre à la reine. Le colonel Wylde était de retour à Lisbonne. Un officier français [illegible] officier espagnol ont été envoyés à Saint-Ubes pour tâcher [illegible] empêcher, par leurs remontrances, la reprise des hostilités. [illegible] on n'attachait aucune importance au débarquement [illegible] Miguel, et le correspondant du *Times* assure qu'il a dû [illegible] rembarquer sur le même navire par lequel il était venu. La junte avait notifié au consul anglais que si don Miguel avait dé[illegible] c'était sous la protection du pavillon britannique.

[illegible] Après une lettre de Fiullosa, village sur la frontière du Portugal, datée du 13 de ce mois, l'avant-veille on y entendait de nombreuses détonations d'artillerie. On suppose qu'il est ar[illegible] quelque événement du côté de Rogoa, parce qu'un petit corps de cavalerie que les révoltés avaient à Mirandella, reçut [illegible] de partir précipitamment pour Villaréal. Les uns disent [illegible] y a eu une affaire entre les troupes de Saldanha et celles [illegible] junte; les autres, qu'un conflit a éclaté entre les révolu[illegible] libéraux et les miguélistes. On écrit de Zamozo, le [illegible] courant, que le baron de Vinhaes était entré le 13 dans [illegible] avec environ 500 hommes et 40 cavaliers, lesquels [illegible] sans danger le Mazans, qui n'est qu'un faible ruis[illegible] Quelques soldats malades s'arrêtèrent au dernier village, [illegible] St-Julien, et furent les seuls prisonniers que l'on fit. [illegible] de Vinhaes s'est réfugié en Espagne, le 11 du cou[illegible] avec la petite troupe sous ses ordres, c'est parce qu'il [illegible] poudre ni souliers pour ses soldats, qui ont battu les [illegible] Val-Passos, le 30 avril, et à Mirandella, le 1er mai.

—

[illegible] des nouvelles de Portugal, arrivées en Angleterre [illegible] *Packall*, le conseil des ministres s'est assemblé. La déci[illegible] a été prise est restée secrète, mais on a expédié immé[illegible] à Portsmouth l'ordre d'armer en toute hâte un stea[illegible] une mission extraordinaire. *Le Bulldog* a reçu dans la [illegible] de samedi sa provision de charbon et des vivres pour [illegible] de deux mois.

[illegible] heure du matin, un des attachés du ministère des af[illegible] étrangères est arrivé par le convoi-poste, avec des dépê[illegible] pour l'amiral Seymour et le vice-amiral Parker. Sans [illegible] une minute, il s'est rendu à bord du bateau à vapeur, et [illegible] le signal du départ. A quatre heures du matin, *le Bull*[illegible] le large.

Nouvelles et faits divers.

[illegible] la *Gazette de Prusse* publie le relevé de la marine marchande de [illegible]. Cette marine se compose de 822 navires jaugeant ensemble 113,02[illegible], et répartis entre 26 ports, dont les principaux sont, Stettin 91 navires, Danzig 94 navires, Stralsund 94 navires, Greisswald 54, Königsberg 81, Memel 89, Barth 64. Berlin figure dans ce relevé pour quatre navires.

— On écrit de St-Pétersbourg à la *Gazette de Prusse*, que le mouvement du commerce étranger en 1846 a été beaucoup plus considérable qu'en 1845; la valeur de l'exportation dépassera de plus de 13 millions de roubles d'argent, (environ 30 millions de fl.) le chiffre de l'importation par suite de l'abaissement de quelques articles du tarif pour l'exportation et pour l'importation, les recettes de la douane ont diminué dans une proportion assez sensible, la diminution a été de 606,850 roubles sur les recettes des droits d'exportation sur le chanvre, le suif et le lin; elle a été de 315,618 roubles sur l'importation du thé. La diminution totale a été [illegible] roubles. La somme totale des recettes des douanes a été de 31,7[illegible]052 roubles.

— Avant-hier, à Paris, le thermomètre s'est élevé à l'ombre jusqu'à 30 degrés centigrades.

— On lit dans un journal de Cork:

Nous avons appris un fait qui parle plus éloquemment que tous les discours et mémoires que l'on pourrait faire sur la triste situation de notre malheureux pays. Depuis six à huit mois, la grande scierie à vapeur de [illegible] *street*, le plus grand établissement de ce genre qui existe en Irlande, travaille tous les jours avec seize ou vingt paires de scies à fabriquer des planches pour les cercueils, des cadres pour les navires d'émigrants et des [illegible] pour les barraques-hôpitaux.

— Le Roi des Belges est attendu pour aujourd'hui ou demain à Bruxelles. [illegible] eaux de Wiesbaden n'ont pas produit, à ce qu'on nous rapporte, un ré[illegible] tablissement aussi complet qu'on pouvait le désirer dans l'état de S. M. Les [illegible] ont jugé qu'il n'était pas utile de prolonger davantage le séjour [illegible] dans cette résidence. (*Emancipation.*)

— Les fêtes et les démonstrations politiques se succèdent à Rome sans [illegible]ption. Le 13 mai, jour de l'Ascension, qui coïncidait cette année avec [illegible] l'anniversaire de la naissance de Pie IX, a amené une nouvelle ovation. Au moment où le Pape a paru au balcon du Quirinal, après avoir solennellement officié à l'église de Saint-Jean-de Latran, il a été salué par des acclamations enthousiastes et par une pluie de fleurs.

Le 7 mai, les diverses compagnies qui se sont formées pour l'exécution des chemins de fer dans les Etats romains, ont présenté au gouvernement leurs plans et devis définitifs. On pensait à Rome que la Société nationale, qui a déjà réuni les deux tiers de son capital, obtiendrait la préférence. Le 8 mai, a paru un nouveau journal, le *Bilancia*, sous la direction du professeur Orioli. Ce journal sera, comme le *Contemporaneo*, le défenseur de la politique modérée et progressive du gouvernement pontifical.

— On écrit de Vienne:

« Nous avons enfin une Académie des Sciences. Le projet conçu depuis longtemps, préparé il y a un an, vient de recevoir son exécution, et les lettres patentes de l'empereur qui créent l'Académie ont déjà paru. L'académie se composera de deux classes, celle des sciences mathématiques et naturelles et celle de l'histoire des langues et des antiquités. Chaque classe établira dans son sein des sections spéciales. L'Académie aura le droit de mettre au concours, tous les ans, quatre questions scientifiques ou littéraires, et d'adjuger les prix aux travaux qui lui paraîtront les meilleurs. Elle aura le droit de publier dans un recueil spécial les travaux de ses membres ainsi que ceux qui lui seront envoyés par des savants étrangers; elle donnera son avis dans les questions scientifiques toutes les fois qu'elle sera invitée par l'administration à le faire. Il y aura auprès de l'Académie un commissaire impérial (*curator*) qui sera l'organe de l'Académie pour tous les rapports qu'elle pourra avoir avec le gouvernement et les autorités en général. L'Académie comptera quarante-huit membres ordinaires, partagés en nombre égal entre les deux classes; vingt-quatre membres au moins doivent habiter Vienne. Il y aura aussi des membres honoraires dont le nombre ne dépassera pas vingt-quatre, et des membres correspondants dont l'Académie elle-même limitera le nombre. Le président sera élu par tous les membres, pour trois ans, et devra obtenir l'approbation de l'empereur; le vice-président et les deux secrétaires seront confirmés de quatre en quatre ans. Les membres honoraires et correspondants élus par l'Académie devront également avoir l'approbation de l'empereur.

» Le budget de l'Académie est fixé à 40,000 florins de monnaie conventionnelle, les travaux de ses membres formant partie du recueil qu'elle publiera seront imprimés gratis à l'imprimerie impériale; elle aura en même temps pour ses séances et sa bibliothèque, un local dans un des édifices de l'Etat.

» Les journaux de Vienne publient en même temps les noms des premiers quarante membres que l'empereur vient de nommer, les huit restant seront élus par l'Académie. Parmi les quarante on remarque des noms qui ont acquis une célébrité européenne: MM. Bordoni, Baumgartner, Adrien Balbi, Grillparzer, le baron Hügel, Hammer-Purg Stall, Ladislas Pyrker, archevêque et poète; Paul Schaffarik Palazky, le sinologue Endlicher.

» C'est l'archiduc Jean qui est nommé commissaire impérial auprès de l'Académie. L'Académie est regardée comme un corps savant indépendant. »

— On lit dans la *Gazette de Madrid*, du 21 mai, que, vers le 13 du courant, un brick marchand anglais qui se trouvait sur la côte de Tétuan, envoya à terre quelques matelots chercher du fourrage pour du bétail qui était à bord de ce bâtiment. Mais les Maures, qui n'entendent pas qu'on entre de la sorte sur leur territoire, s'emparèrent de ces marins et allaient les conduire à Tétuan, lorsque le général Antonio Ordonez, instruit de cet incident, envoya une chaloupe à la côte avec le capitaine du port et un interprète arabe, et obtint des Arabes la liberté des prisonniers anglais.

— La seconde chambre des Etats du grand-duché de Hesse a adopté à une grande majorité, après y avoir introduit différentes modifications, un projet de loi tendant à limiter la faculté de contracter mariage.

— Un triste accident est arrivé mardi, entre 4 et 5 heures du soir, sur le chemin de fer entre Vilvorde et Malines, à la hauteur d'Eppeghem.

M. Vandersande se promenait sur le chemin de fer avec Mlle Charlotte Riche; devant eux un convoi arrivait de Bruxelles, et en même temps un second convoi venait du côté de Malines; le bruit du premier les empêcha d'entendre celui qui venait derrière eux: tout-à-coup M. Vandersande se retourna et aperçut le convoi de Malines; il cria Charlotte! Charlotte! sauvez-nous! lui, il se jeta dans le fossé; mais malheureusement la jeune fille n'eut pas la présence d'esprit d'en faire autant et le convoi la renversa. La malheureuse a eu la tête écrasée; quand on l'a relevée elle ne donnait plus aucun signe de vie. Cette jeune personne était âgée de 22 ans. Elle s'était rendue à Malines depuis dimanche pour y voir sa sœur.

— Une lettre de Barcelone du 20 mai donne quelques détails sur le fameux chanoine Tristany, revêtu par le prétendant Charles VI du titre de commandant général de la Catalogne, qui a été fusillé, le 17 du mois à Solsona:

« L'exécution de Tristany à Solsona, qu'il avait incendiée dix ans auparavant, avait réuni un concours immense de population. Ce chef carliste, qui depuis 1833 à 1840 n'avait jamais fait quartier à aucun de ses ennemis, et qui, d'après le calcul d'un journal de notre ville, aurait fait fusiller environ douze cents personnes, est mort sans courage; il a fallu le soutenir lorsqu'il marchait au supplice, et il n'a pu dissimuler son abattement ni la terreur qui l'agitait.

« Le même jour où Tristany tombait au pouvoir des troupes de la reine, un autre chef carliste, Ros de Eroles, arrivé récemment de France, a été surpris par un détachement des troupes du colonel Baxcirey dans une maison de campagne. Ne voulant pas se rendre, il est tombé percé de plusieurs balles. Le curé Jose Rosell et le commandant Valerio Roca, qui étaient venus également de France, ayant été pris les armes à la main, ont été fusillés le lendemain.

» Le capitaine général Pavia a publié une amnistie accordant grâce entière à tous les factieux qui, dans l'espace de huit jours, présenteraient leur soumission.

» La mort de Tristany et de Ros de Eroles aura probablement pour résultat la dispersion complète des bandes de factieux. Tristany était surtout, par ses antécédents, par son influence et par son extraordinaire vigueur, l'âme du mouvement carliste de la Catalogne. Cet homme, né à Ardebol, était âgé de cinquante-trois ans. Il avait étudié à Solsona, où il se fit remarquer tant par son agilité dans tous les exercices du corps que par son inaptitude à tout travail suivi. En 1822, sa famille chercha à le faire entrer dans les ordres; il n'y fut admis qu'au troisième examen.

» Tristany était ordonné depuis un mois, lorsque les événements de 1822 le rappelèrent à sa vocation naturelle et lui donnèrent l'idée de lever un corps de partisans royalistes. Les services qu'il rendit au *Rey Neto* le firent nommer successivement capitaine, colonel et brigadier. A la fin de la guerre, Ferdinand VII lui conféra la dignité de chanoine de la cathédrale de Girone. Ce nouveau rôle ne lui convenait guère; il était plus souvent à la chasse qu'au chapitre, et il passait plusieurs jours et plusieurs nuits de suite dans les montagnes; il disait souvent qu'il était plutôt fait pour tenir une épée qu'un bréviaire. Il reprit les armes en 1833, et ne les quitta qu'en 1840. On sait quels furent ses exploits pendant les sept années de la guerre civile, et les atrocités qu'il ne cessa de commettre. Tous les militaires et les miliciens qui tombaient entre ses mains étaient mis à mort sans exception; quant aux bourgeois inoffensifs, il avait l'habitude de leur faire appliquer sur la tête une calotte de poix brûlante et de les renvoyer ainsi après leur avoir fait supporter les souffrances les plus cruelles. De 1840 à 1846, Tristany n'a jamais quitté les montagnes des environs d'Ardebol; il vivait dans les bois ou dans les cavernes, et recevait de temps en temps l'hospitalité dans des maisons isolées dont les habitants lui étaient dévoués.

— Hier est parti d'Anvers pour Londres, le steamer anglais *Sir Robert Peel*, ayant 525 émigrants à bord.

L'autorité compétente, s'effrayant à juste titre de cet entassement extraordinaire de créatures humaines, avait ordonné le débarquement de 125 émigrants; mais il paraît que le capitaine Cook n'a tenu aucun compte de cet ordre et qu'après avoir jeté une partie de ses charbons, il est parti avec tout son monde. C'était un spectacle douloureux que de voir tous ces malheureux couchés pêle-mêle sur les bagages et sur le charbon qui encombraient le pont. Un tout petit enfant est mort le matin à bord, dans les bras de sa mère, au milieu de la foule qui s'étouffait. On craint des malheurs pendant la traversée. (*Courrier.*)

— On écrit de New-York, le 22 avril:

Le docteur Schultz, médecin à Indiana, ville de Pensylvanie, voyant ses propositions de mariage repoussées par une jeune et jolie héritière, a imaginé une vengeance atroce qui a tourné contre lui-même. Il a préparé une espèce de machine infernale contenant deux kilogrammes de poudre et garnie d'une amorce fulminante qui devait prendre feu à son contact avec un corps dur. La bombe, lancée dans la chambre à coucher de la demoiselle, ayant heurté le châssis de la fenêtre, a éclaté en l'air. Les débris sont tombés sur la tête du meurtrier qui a eu la mâchoire inférieure emportée et qui n'a plus aucune chance de guérison. Une partie des pièces d'artifice est tombée dans une grange où elle a mis le feu. Ce bâtiment a brûlé avec 2,000 boisseaux de blé américain qu'il renfermait.

— On dit que M. le commandant Gudin a fait demander par sa famille, avant de s'embarquer pour l'Amérique, d'aller servir aux colonies, mais que cette faveur lui a été refusée.

On assure que tous les jeux de cartes vont être interdits dans tous les clubs de Paris, afin de couper court, s'il est possible, aux vols et aux escroqueries qui s'y commettent. Il est aussi question d'augmenter l'impôt sur les cartes à jouer.

— Mardi dernier, trois matelots et une femme couverts de blessures; les bras affreusement brûlés, sont arrivés à Inverness (Ecosse) venant du port de Wick. Ces malheureux appartenaient au navire américain *le Swan*, de Baltimore, brûlé en mer non loin des côtes de la Grande-Bretagne au commencement de ce mois. Voici les détails que le *Courrier d'Inverness* dit tenir de la bouche même des naufragés sur cet événement:

« Le trois-mâts *le Swan*, du port de 400 à 500 tonneaux, se rendait de Valparaiso à Leith avec un chargement de suif et de cuir. Son équipage, y compris l'état-major, le capitaine Williamson et la fille de chambre, se composait de quinze personnes; il n'avait que trois passagers.

» Le 3 ou le 4 mai (ces pauvres gens ne se rappellent pas précisément la date), le navire se trouvait au large des Hébrides, quand le maître d'hôtel descendit dans l'entrepont tirer du rhum pour quelques matelots qui étaient malades. Malheureusement, au moment où il débondait la barrique, sa chandelle se renversa sur un paquet d'étoupes placé entre deux tonneaux, et le feu se communiqua presque instantanément à la liqueur qui inondait le plancher. Il était une heure du matin. La flamme, activée par les matières combustibles renfermées dans l'entrepont, se répandit en un moment par tout le navire, où la cargaison lui offrait de nouveaux aliments. L'embrasement fut si rapide qu'à peine quelques matelots eurent-ils le temps de monter à demi-nus sur le pont. Tous ceux qui se trouvaient couchés, à cet instant terrible, furent asphyxiés dans leurs lits.

» Le capitaine vit bien du premier coup d'œil que tout espoir de sauver son navire était perdu; aussi s'occupa-t-il d'organiser le sauvetage, qui devenait de plus en plus difficile. Les flammes, en effet, poussées par un vent assez violent, sortaient en masses énormes par les écoutilles et allaient embraser les agrès, qui retombaient en pluie de feu sur le pont. Ce ne fut que vers une heure et demie du matin qu'on parvint, non sans peine et sans de cruelles blessures, à mettre le grand canot à la mer. La fille de chambre et six matelots s'y embarquèrent; ils n'attendaient plus que le capitaine et le second pour s'éloigner du navire incendié; mais ceux-ci, espérant sauver les papiers du bord, voulurent tenter encore de pénétrer dans la chambre; cependant, soit qu'ils aient été asphyxiés ou qu'ils soient tombés dans la cale, on ne les revit plus, et les naufragés durent s'éloigner de ce lieu funeste.

» *Le Swan* était brûlé jusqu'à la flottaison. Il faisait grand vent; et les malheureux, qui n'avaient pu prendre que quelques biscuits, errèrent au gré des vents, pendant deux jours, sans pouvoir se guider vers la côte. Enfin, après plus de soixante heures de souffrances, ils furent rencontrés à quarante milles au large de la Butte de Louis, et recueillis par *le Greenock*, de Glasgow, qui les débarqua à Wick. Trois d'entre eux, incapables de venir jusqu'ici, sont restés à l'hôpital dans ce port.

» Le nombre des victimes du sinistre s'élève donc à onze: le capitaine, le second, le contre-maître, le maître-d'hôtel, les trois passagers et quatre matelots. »

— Le jeune chimpanzé femelle, dont la Société de zoologie d'Anvers vient de faire l'acquisition, est arrivé d'Afrique par un navire de M. Decock, cap. Van Kerckhoven. Il est d'un beau noir, son corps est trapu comme celui de l'orang et sa tête a aussi à peu près la même forme. Le front est couvert de poils jusqu'à une petite distance des sourcils. Les oreilles sont nues et grandes comme celles des Malais; les tempes, le sommet et le derrière de la tête sont garnis d'un poil plus long dirigé en avant à partir du vertex; le nez est très épaté, le pouce des mains de devant est court proportionnellement aux autres doigts; les mains de derrière ressemblent beaucoup plus à celles de l'homme; ses jambes sont courtes et arquées.

Le directeur de la Société a été lui-même étonné des marques extraordinaires, d'intelligence et d'adresse de cet animal; l'ayant placé à table entre lui et le capitaine, il lui a vu désigner du doigt les mets dont il voulait manger; prendre ensuite un couteau, découper la viande, présenter son verre pour demander du vin, et après l'avoir vidé le remettre à sa place avec une adresse vraiment merveilleuse.

Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'on lui a vu faire depuis le peu de temps qu'il se trouve chez ses nouveaux hôtes; nous nous bornerons à engager tous les membres de la Société, ainsi que les étrangers amateurs, à aller se convaincre par eux-mêmes des qualités de cet animal extraordinaire.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire un mot de tout le mal qu'on a eu à le séparer du capitaine, avec lequel il avait vécu pendant 2 1/2 mois de navigation. Il a fallu avoir recours à toutes sortes de subterfuges, et lorsqu'il s'est aperçu que le moment fatal était arrivé, il s'est livré à une douleur qui approchait du désespoir, en se roulant par terre, criant et se tordant les membres. Cet accès a eu néanmoins peu de durée; mais il a laissé l'animal dans un grand chagrin qui n'est pas encore entièrement dissipé.

— M. Green, le célèbre aéronaute anglais, a fait lundi une ascension en ballon à Cologne; il s'est élevé jusqu'à la hauteur de 5,000 pieds. L'ascension n'a duré qu'une heure 33 minutes. L'aérostat est descendu dans un champ à quatre lieues de Cologne. Plusieurs personnes ont accompagné l'intrépide aéronaute dans cette excursion dans l'atmosphère supérieure.

— Dans la soirée d'avant-hier, un habitant du quartier Saint-Denis à Paris, le sieur B..., regagnait son domicile vers onze heures, lorsqu'en traversant la place du Châtelet il fut accosté par trois individus qui lui demandèrent le chemin le plus direct pour gagner le passage du Grand-Cerf. Le sieur B..., qui venait de passer la journée avec quelques amis, indiqua à ces individus la direction qu'ils devaient suivre, et comme il entrait lui-même dans la rue Saint-Denis, ils poursuivirent leur route de compagnie.

La conversation s'engagea sur la beauté du temps, sur la chaleur du jour, et naturellement les trois interlocuteurs du sieur B... furent amenés à lui proposer d'entrer dans un des cabarets encore ouverts pour se rafraîchir.

La proposition ayant été acceptée, on s'attabla dans une arrière-salle, et l'on but coup sur coup cinq ou six bouteilles de vin. En même temps on parlait avec vivacité, et au moment où le sieur B..., qui n'avait déjà plus la conscience exacte de ce qui se passait autour de lui, discutait le plus ou moins d'opportunité de l'expédition de la Kabilie, un des buveurs, retirant de sa bouche une chique de tabac qu'il mâchonnait en exprima, sans être aperçu, le jus dans le verre du sieur B. Presque aussitôt un toast fut porté au succès de nos armes en Algérie, et le malheureux B... avala tout d'un trait, avec son vin, le narcotique dont son commencement d'ivresse ne lui permit pas de reconnaître la présence.

Il était près d'une heure lorsque l'on quitta le cabaret. Le sieur B..., saisi d'une invincible envie de dormir, indiqua son adresse, où les trois individus offrirent de le conduire. Arrivés à la porte extérieure, et comme ils exprimaient le désir de boire encore, le sieur B... proposa que l'on montât tous chez lui. Là, tandis que l'on faisait mine de boire encore quelques bouteilles, il s'endormit profondément.

C'était ce que les trois compagnons attendaient. Aussitôt qu'ils le virent plongé dans le sommeil, ils ouvrirent les armoires et forcèrent les meubles, se hâtant de mettre en paquets tous les objets de quelque valeur.

Mais au beau milieu de leur opération, ils furent interrompus par le réveil du sieur B... qui, soit que le bruit le tirât de sa léthargie, soit qu'il fût en proie à l'hallucination d'un rêve, se leva tout à coup de son siége en criant : Au voleur ! vous me volez ! Effrayés à ces cris, et craignant la venue de quelques voisins, les trois individus se hâtèrent de quitter le logement, mais en ayant soin de fermer la porte à double tour, et d'en emporter la clef, se promettant bien revenir, car ils étaient assurés que l'effet du jus de tabac qu'il avait absorbé devait inévitablement plonger le sieur B...dans un sommeil de mort jusqu'au lendemain.

A trois heures du matin ils revinrent effectivement, et cette fois, ils purent dévaliser à leur aise l'appartement du sieur B... Argent, linge, bijoux, ils enlevèrent tout ce qui se trouva sous leur main, et, comme la garderobe était considérable, ils changèrent tous trois complètement de costume, ayant soin, toutefois, de jeter dans les lieux d'aisance les vêtements dont ils se dépouillaient, et qui eussent pu servir à les faire reconnaître. Leur razzia une fois opérée, ils se retirèrent, avec le regret toutefois de n'avoir pu emporter une malle tellement lourde et fermée qu'ils n'avaient pu ni la briser ni la soulever.

Le lendemain, à son réveil, M. B... reconnut qu'il avait été victime d'un vol, et, se rappelant les circonstances qui l'avaient précédé, il s'empressa d'en faire la déclaration à la police.

Grâce aux promptes mesures que prit l'officier de paix chargé du service du sixième arrondissement, dès le même jour, les trois voleurs étaient arrêtés rue du Temple, encore couverts de la toilette complète dont chacun d'eux s'était revêtu au domicile même de M. B...

Ces trois individus, attérés par l'évidence, n'ont pas cherché à nier. Ils ont indiqué le nom et l'adresse des deux marchands auxquels ils avaient vendu le surplus des objets volés. Ils appartiennent tous trois à cette catégorie de *voleurs endormeurs* dont nous avons déjà plusieurs fois signalé les méfaits.

— Le mariage de Mlle Duvergier de Hauranne avec M. Target a été célébré le 26 à l'église de St. Louis d'Autin. MM. Guizot et Thiers ont été témoins au mariage civil.

— M. le général Colbert, légataire universel du marquis d'Aligre, est arrivé de Florence. C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la levée des scellés apposée au domicile de l'opulent marquis, et que ses nombreux légataires vont définitivement connaître leur sort. Il est certain que les demoiselles Leroi de l'Opéra et Mlle Falcon ont de beaux legs. Les revenus du marquis étaient de 2,600,000 fr. Le mobilier de ses hôtels et châteaux est légué aux pauvres de chaque localité. Les droits de succession, qui vont être payés à l'Etat, seront de 6 à 7 millions. M. d'Aligre avait 71 maisons à Paris.

— *Caisse Paternelle.* — Nous avons, dans notre numéro du 9 de ce mois, donné la statistique des *Associations mutuelles sur la vie* existant en France, en signalant, d'après les journaux de Paris, les avantages qui peuvent résulter, pour les familles, des placements faits dans ces sortes d'établissements. Aujourd'hui, nous apprenons que la *Caisse Paternelle*, autorisée par ordonnance royale du 9 septembre 1841, et déjà repandue en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Belgique, où elle compte de nombreux souscripteurs, vient d'étendre ses opérations à la Hollande.

M. Nieuwland, notaire, Westeinde, 33, B, est nommé, pour la ville de La Haye, correspondant de la *Caisse Paternelle*, et chargé, en cette qualité, de donner tous les renseignements désirables.

VARIÉTÉS.

LE SALTEADOR.

SCÈNES DU DÉSERT ET DE LA VIE MEXICAINE.

I.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

Est-il donc indispensable, demandai-je au boucanier, de les attirer justement ici ?

— C'est mon métier, répondit le boucanier, qui, comme Matasiete, oubliait que je n'étais pas chasseur de profession. Il achevait à peine de parler, que nous pûmes remarquer une sorte de frémissement et d'agitation dans les rangs du troupeau de bisons qui couvraient les pentes inférieures de la colline derrière laquelle Joaquin avait disparu. C'était l'aventureux chasseur qui venait de gravir la hauteur en sens opposé. Arrivé au sommet il poussa deux cris aigus, auxquels répondirent des mugissements prolongés, s'élança du sommet de la colline en bas, comme un bloc de rocher qui s'éboule, et disparut au milieu de cette forêt pressée de cornes et de crinières noires. Le troupeau s'ébranla et fit, dans la direction de nos signaux, un mouvement alarmant; mais bientôt il se dispersa en groupes nombreux de différents côtés. Je revis alors Joaquin galoper de nouveau, sain et sauf, au milieu des trouées qu'il venait d'ouvrir. Deux bisons d'une taille énorme semblaient être les guides d'une des colonnes détachées du troupeau principal et ce fut vers ces deux monstrueuses bêtes que le chasseur parut diriger ses attaques. Voltigeant sur les flans du bataillon, allant, venant avec une légèrete, une audace, qui tenaient du prodige, Joaquin paraissait et disparaissait tour à tour, sans toutefois que les deux chefs se détachassent de leurs compagnons. Enfin il se fit un vide presque imperceptible entre la petite troupe et les buffles conducteurs. Rapide comme l'éclair, le chasseur s'y précipita ; mais, soit qu'il eût trop présumé de l'agilité de son cheval, soit que ce fût une ruse de ses farouches antagonistes, je vis avec une angoisse inexprimable le flot vivant, un instant séparé, se rejoindre, et le malheureux boucanier serré comme dans un gouffre dont la bouche béante se serait refermée sur lui. J'oubliai le cheval pour ne penser qu'à l'homme, et j'échangeai un regard plein d'anxiété avec le compagnon du pauvre Joaquin. Les joues basanées du chasseur s'étaient couvertes d'une pâleur mortelle; la carabine à la main, il allait s'élancer au secours de son camarade, quand il poussa un cri de joie et s'arrêta. Violemment pressé entre les cornes des deux bisons qui s'étaient enfin éloignés de la colonne dont ils formaient la tête, Joaquin s'était dressé debout sur son cheval, que protégeait contre les coups de cornes l'épaisse couverture de laine attachée sur son corps. Pendant que le groupe serré se dirigeait ainsi vers nous sans se désunir, le boucanier tira son estoc, posa un pied sur les épaules laineuses du bison, plongea la pointe meurtrière au défaut des os, et à l'instant où l'animal faisait un dernier effort pour ne pas mourir sans vengeance, s'élança impétueusement à terre. Il était temps, car au même moment mon pauvre cheval, soulevé sur le front du bison, était violemment culbuté. Ce fut ce qui le sauva : il échappa ainsi à l'étreinte de ses deux ennemis, et, se relevant presque aussitôt, se mit à fuir, poursuivi toujours par les deux *cibolos.* Quant à Joaquin, il courut parallèlement à sa monture, dont il n'avait pas lâché la longe, parvint à s'en rapprocher insensiblement, saisit la crinière du cheval, s'enleva de terre et se remit en selle en poussant un hourra de triomphe.

— A nous maintenant ! dit le chasseur resté avec moi, en reprenant son poste à la vue des deux bisons, qui, acharnés à la poursuite du cheval et du cavalier, se dirigeaient vers nous d'un pas inégal, tandis que la colonne, privée de ses deux guides, s'enfuyait vers les collines. Nous nous jetâmes à plat ventre sur la berge inclinée de la rivière, et nous attendîmes les deux cibolos, qui s'arrêtèrent un instant, découragés, en poussant des mugissements de rage et en creusant la terre de leurs cornes. Le boucanier agita vivement alors le mouchoir rouge au bout de sa baguette. A l'aspect de la couleur détestée, les deux animaux semblèrent saluer avec une joie féroce un but qui du moins ne reculait pas devant leurs attaques : ils s'élancèrent vers nous. Joaquin s'était jeté de côté, son rôle était rempli. On se ferait difficilement une idée de l'aspect terrifiant du bison furieux et blessé. A chacun de ses mouvements, des ruisseaux de sang s'élançaient de droite et de gauche, empourprant les flots de sa crînière noire ; une écume sanglante rougissait ses naseaux, dont le formidable sifflement retentissait toujours plus près de nous. L'autre bison le devançait, couvant de son œil stupide et féroce le mouchoir que le vent de la rivière agitait seul, car le chasseur était, comme moi, la carabine à la main. Une minute de plus, et nous allions avoir à nous défendre contre ces deux animaux irrités. Heureusement, quelques secondes après, le bison blessé s'abattit lourdement et expira. — Feu ! s'écria le chasseur. Atteint de trois balles dans la tête, l'autre bison s'arrêta, tomba et vint heurter le sol presque à la crête du talus qui nous protégeait. Joaquin arrivait au petit trot, frais et souriant comme le cavalier qui vient dans un manége de faire admirer toutes les qualités de son cheval. Il examina le dernier cibolo tombé.

— Vive Dieu ! dit-il, vous avez logé vos deux balles dans sa tête, et ce n'est pas trop mal pour un débutant. Quant à moi, désormais je ne veux plus chasser le bison qu'à cheval.

— Pas avec le mien, j'espère, me hâtai-je de répondre, car c'est un miracle que le pauvre animal ait échappé aux cornes des cibolos.

— Je comptais cependant ne pas m'en tenir là seulement avec votre cheval ; mais la première fois que je trouverai l'occasion de me monter convenablement, je ne la manquerai pas. Eh ! par Dieu ! je crois que la Providence a exaucé mes vœux, car voici précisément un cheval qu'elle m'envoie, tout sellé, tout bridé, ma foi !

Nous vîmes en effet un cheval tout bridé, tout sellé, qui galopait vers la rivière presque aussi rapidement que s'il eût fui devant un troupeau de cibolos. Les larges étriers de bois qui battaient ses flancs l'excitaient encore à courir plus vite. Sa course avait dû cependant être déjà longue, à en juger par l'écume et la sueur qui baignaient son poitrail. Le cavalier qui venait en toute apparence d'être désarçonné ne pouvait être que bien loin de nous.

— Si je ne me trompe, s'écria Joaquin, c'est le cheval du voyageur qui nous a annoncé la visite de l'ours. Il lui sera arrivé malheur dans la savane, car, bien qu'il ne fût pas très brave, il paraissait être trop bon cavalier pour s'être laissé jeter par terre. Vous me permettrez bien, j'espère, d'user encore de votre monture pour m'approprier celle-là.

En disant ces mots, le boucanier détacha la *reata* roulée autour du cou de mon cheval, fit un nœud coulant à l'extrêmité de la corde et s'élança à la poursuite de l'animal échappé. Avec l'habileté qui distingue les cavaliers mexicains, il eut bien vite jeté son nœud coulant sur le cheval fugitif, qui, se sentant pris, s'arrêta et se laissa emmener sans résistance. L'inspection de la selle ne put rien nous apprendre de précis sur le sort du malheureux voyageur. Cependant une écorchure profonde et récente du cuir, écorchure qui commençait à la hauteur de l'étrier droit, pouvait indiquer que le cavalier avait été enlevé de force, traîné à terre, et que son éperon avait tracé ce sillon au moment de la chute. En outre, les cordons de cuir qui retenaient sa valise avaient été coupés et non brisés ou dénoués, et on se rappellera peut-être que cette valise contenait un sac d'or. Les boucaniers secouèrent la tête.

— Je me suis toujours défié, dit Joaquin, des *tierra adentrenos* ; puisque votre route est vers Tubac, seigneur cavalier, je vous accompagnerai; ce cheval vient du côté du *préside*, et je ne serais pas fâché d'en savoir un peu plus long sur tout cela.

J'acceptai volontiers la proposition du chasseur. Je baignai mon cheval pour effacer les traces sanglantes des prouesses de Joaquin; je le ressellai, le boucanier détacha les deux chiens qu'il avait attachés à un bouquet de saule, et, après que j'eus pris congé de son camarade, nous partîmes, moi sur mon cheval, et Joaquin sur celui que le hasard lui avait envoyé.

A deux cents pas de là, nous vîmes couchées dans l'herbe les *armas de agua* que le mouvement furieux du cheval avaient détachées de la selle. — Peut-être, dis-je à Joaquin, allons-nous trouver le sac d'or du voyageur ? — Le boucanier ne me répondit que par une sourire d'incrédulité. Nous marchâmes encore une heure au grand trot. A une lieue environ de Tubac, les chiens aboyèrent et s'enfoncèrent dans un petit vallon où nous les suivîmes ; là un spectacle effrayant nous attendait. Au milieu d'une mare de sang, la face tournée contre terre, gisait le malheureux que nous avions vu, quelques heures auparavant, partir en compagnie du proscrit.

— Le proverbe a raison, dit tristement le boucanier, le jaguar et l'agneau ne font pas long-temps route ensemble. Le pauvre diable ! ajouta-t-il d'un air de compassion, timide et craintif comme il semblait l'être, il ne devait être frappé que par derrière, et, tenez, voici la trace du jaguar. C'est bien là l'empreinte de son pied tel que je l'ai remarquée sur les cendres de notre foyer ; mais d'autres traces se mêlent aux siennes, et celles-là, je ne les connais pas.

(*La suite à un prochain numéro*

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 29 mai 1847.

LE SIÉGE DE LEIDE.

Lundi 31 mai 1847, pour la clôture de l'année théatrale.

Robert le Diable.

ANNONCES.

REPRÉSENTATIONS DE Mlle RACHEL

Théâtre-Royal-Français de La Haye.

L'administration porte à la connaissance du Public que Mlle Ra[illegible] artiste sociétaire et premier rôle du Théâtre-Français, accompagn[illegible] troupe complète de Tragédie-Comédie, donnera au Théâtre-Royal-F[illegible] de La Haye, trois représentations, qui sont fixées ainsi qu'il suit; [illegible]mière, Mardi 1er Juin, la seconde, Jeudi 3 Juin, et la troisième [illegible] 5 Juin ; l'affiche du jour annoncera la compesition du spectacle.

Les personnes qui désireraient retenir des places pour une ou pl[illegible] représentations sont informées que le bureau de location est ouve[illegible] les jours au Théâtre, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de[illegible] Les cartes pour une ou plusieurs représentations sont délivrées [illegible] temps que la retenue des places. Prix : stalles et premier rang [illegible] second rang, baignoires et loges grillées, fl. 5·00; parquet [illegible] amphithéâtre du 3me rang, fl. 1.50 ; roisième rang de coté [illegible]

Les demi-places sont supprimées.

☞ Le Public est informé qu'il y a encore des places vacantes [illegible] tes les représentations.

A POTONIÉ,
ANCIEN ASSOCIÉ
de la
MAISON
Rousseau-Ma
DE PARIS.

PLUS DE CHEVEUX
BLANCS.
COSMÉTIQUES,
Parfumerie spéciale,
SECRETS DE TOILETTE.

SEUL [illegible]
A LA [illegible]
M. Ren[illegible]
Korte Hout[illegible]
No 2[illegible]

Articles dont l'essai peut être fait avant l'achat [illegible] l'usage desquels ne résulte aucun inconvénien[illegible]

ARTICLES AU PRIX DE 5 FRANCS.

1° L'*Eau Dorée*, pour teindre instantanément, en toute nu[illegible] cheveux et la barbe, sans autre opération que celle de les imbibe[illegible] peigne de ce liquide ;

2° La *Crême de Turquie*, blanchissant, aussitôt son application [illegible] la plus brune, en lui donnant le ton d'une belle carnation ;

3° *Crême Rose et Lys*, dite *de Ninon*, qui fait disparaître les rid[illegible] ne à la peau un éclat vif et naturel ;

4° L'*Epilatoire du Sérail*, non caustique qui, en cinq minu[illegible] laisser de trace sur la peau, en enlève le duvet et les poils ;

5° L'*Eau de Turquie*, qui donne au teint une grande fraîcheur, [illegible] éphélides et toutes taches de la peau ;

6° La *Pommade Grecque*, qui empêche la chute des cheveux et [illegible] la croissance ;

7° L'*Eau Rose de la cour*, donnant aux joues un coloris vif et nat[illegible] peut, sans altérer l'effet de ce cosmétique, se laver après en avoir fai[illegible]

8° L'*Eau des Chevaliers*, parfumant l'haleine, assainissant la [illegible] blanchissant les dents, et dont l'usage est très-convenable pour les fu[illegible]

9° *Eau Pompadour* qui rend aux lèvres leur première fraîcheur.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 27 Mai.

		Int.	COURS 26 mai.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$57\frac{1}{16}$	$57\frac{1}{16}$
	Dito dito	3	—	$70\frac{1}{8}$
	Dito en liquidation	3	$70\frac{3}{16}$	—
	Dito dito	4	$89\frac{9}{16}$	$89\frac{5}{8}$
	Dito des Indes	4	—	$89\frac{9}{16}$
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$87\frac{5}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{4}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	—	$174\frac{5}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$105\frac{3}{8}$
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$104\frac{5}{8}$
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	$69\frac{3}{8}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{7}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$88\frac{1}{4}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$18\frac{7}{8}$
	Dito	3	—	$36\frac{7}{8}$
	Coupons Ardoins		—	$14\frac{3}{4}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$103\frac{1}{8}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1829		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	$36\frac{1}{2}$

Bourse de Paris du 26 Mai.

		Int.	COURS 25 mai.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	116 60
	Trois pour cent		—	78 30
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	103
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 27 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $18\frac{5}{8}$ A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $58\frac{5}{8}$ A. — Cours après la Bourse ($2\frac{1}{2}$ heures). Ardouin $18\frac{11}{16}$ A. $\frac{5}{8}$ P.

Bourse de Londres du 25 Mai.

3 % Cons. $87\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $58\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$. — 4 % id. $88\frac{3}{4}$, 89. — Esp. 5 % $22\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$. — 3 % $33\frac{3}{4}$, $34\frac{1}{4}$. — Portug. 4 % $33\frac{1}{2}$.

Bourse de Vienne du 21 Mai.

Métalliques, 5 % $106\frac{1}{8}$. — Lots de fl. 500, $154\frac{1}{4}$. — Lots de 250, $119\frac{1}{4}$. — Actions de la Banque 1593

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, Lage Nieuwstraat